

Conditions générales d'utilisation des ressources en ligne du Géoportail

Les termes en italique font l'objet d'une définition en fin de document.

CHAMP D'APPLICATION

L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) édite des Ressources en ligne (*ressources en ligne du Géoportail*) accessible via les services de l'infrastructure du Géoportail.

Toute utilisation des *ressources en ligne du Géoportail* vaut acceptation de la part du *licencié* des présentes conditions générales et, sauf cas particulier (notamment la clé « pratique »), nécessite la délivrance préalable d'une *licence d'utilisation*, par l'IGN ou l'un de ses diffuseurs agréés. Les licences sont délivrées à titre personnel et non exclusif.

L'IGN propose notamment par ailleurs :

- Des applications (Mes adresses, Ma carte...),
- des licences d'utilisation des *données IGN*,
- des licences d'exploitation des *données IGN* et des *ressources en ligne du Géoportail*

qui n'entrent pas dans le champ d'application des présentes conditions générales et ont leurs propres conditions générales.

Sauf clauses des conditions particulières, les présentes conditions générales définissent les droits et obligations des *licenciés* au titre de la *licence d'utilisation des ressources en ligne du Géoportail*.

1 DROITS CONCEDES AU LICENCIE

Il existe quatre types de *licence d'utilisation* : la *licence d'utilisation des ressources en ligne du Géoportail* pour un *usage privé*, la *licence d'utilisation des ressources en ligne du Géoportail* pour un *usage grand public*, la *licence d'utilisation des ressources en ligne du Géoportail* pour un *usage professionnel métier* et la *licence d'utilisation des ressources en ligne du Géoportail* pour un *usage professionnel expert*. La licence délivrée précise le *licencié*, le type d'usage, la durée de l'autorisation et le nombre de *transactions* autorisées.

1.1 DROIT D'UTILISATION DES RESSOURCES EN LIGNE DU GEOPORTAIL POUR UN USAGE PRIVE

La *licence d'utilisation des ressources en ligne du Géoportail* pour un *usage privé* autorise le *licencié* :

- à accéder en tant qu'*utilisateur* aux *ressources en ligne du Géoportail* sur son terminal personnel, fixe ou mobile pour un *usage privé* ;
- à réaliser en tant qu'*utilisateur* les opérations d'utilisation comme référentiel géographique, de vectorisation et de croisement des *ressources en ligne du Géoportail* avec d'autres données lui appartenant ou provenant de tiers ;
- à reproduire sur un support non numérique des *données IGN*, sans limitation ni de nombre ni de format, pour un cadre strictement privé limité au cercle de famille. La fonction impression utilisée par le *licencié* doit assurer une insertion du copyright conforme au paragraphe 3.2.

1.2 DROIT D'UTILISATION DES RESSOURCES EN LIGNE DU GEOPORTAIL POUR UN USAGE GRAND PUBLIC

La *licence d'utilisation des ressources en ligne du Géoportail* pour un *usage grand public* autorise le *licencié*

- à offrir un accès aux *ressources en ligne du Géoportail* par le biais de son site Internet ou de son application à un *utilisateur* pour un *usage grand public* de ce dernier ;
- à permettre à l'*utilisateur* les opérations d'utilisation comme référentiel géographique, de vectorisation et de croisement des *ressources en ligne du Géoportail* avec d'autres données appartenant au *licencié* ou provenant de tiers ;
- à permettre à l'*utilisateur* de reproduire sur un support non numérique les *données IGN* provenant des *ressources en ligne du Géoportail*, sans limitation ni de nombre, ni de format pour un cadre strictement privé limité au cercle de famille. La fonction impression proposée par le *licencié* à l'*utilisateur* doit assurer une insertion du copyright conforme au paragraphe 3.2.

1.3 DROIT D'UTILISATION DES RESSOURCES EN LIGNE DU GEOPORTAIL POUR UN USAGE PROFESSIONNEL METIER

La licence d'utilisation des ressources en ligne du Géoportail pour un usage professionnel métier autorise le licencié :

- à intégrer les ressources en ligne du Géoportail dans une application dont les fonctionnalités sont limitées par rapport à celles d'un progiciel de type système d'information géographique (SIG)
- à permettre à l'utilisateur, par l'intermédiaire de cette seule application (les *éléments techniques de connexion* ne doivent pas être directement manipulés par l'utilisateur), les opérations d'utilisation comme référentiel géographique, de vectorisation et de croisement des *ressources en ligne du Géoportail* avec d'autres données appartenant au licencié ou provenant de tiers ;
- à permettre à un utilisateur de reproduire sur un support non numérique les *données IGN* provenant des *ressources en ligne du Géoportail*, sans limitation ni de nombre, ni de format, pour un usage documentaire. La fonction impression proposée par le licencié doit assurer une insertion du copyright conforme au paragraphe 3.2.

1.4 DROIT D'UTILISATION DES RESSOURCES EN LIGNE DU GEOPORTAIL POUR UN USAGE PROFESSIONNEL EXPERT

La licence d'utilisation des ressources en ligne du Géoportail pour un usage professionnel expert autorise le licencié :

- à proposer par le biais d'un système d'information géographique (SIG) un accès aux *ressources en ligne du Géoportail* pour un utilisateur en tant que préposé du licencié ou prestataire du licencié..
- à permettre à l'utilisateur les opérations d'utilisation comme référentiel géographique, de vectorisation et de croisement des *ressources en ligne du Géoportail* avec d'autres données appartenant au licencié ou provenant de tiers ;
- à permettre à un utilisateur de reproduire sur un support non numérique les *données IGN* provenant des *ressources en ligne du Géoportail*, sans limitation ni de nombre, ni de format, pour un usage documentaire. La fonction impression proposée par le licencié doit assurer une insertion du copyright conforme au paragraphe 3.2.

2 OBLIGATIONS DU LICENCIÉ

2.1 OBLIGATIONS PROPRES AU LICENCIÉ

Le licencié s'engage notamment :

- à ne pas mettre en œuvre de mesures qui auraient pour effet de fausser la consommation réelle des *ressources en ligne du Géoportail*. Le stockage hors connexion internet par l'utilisateur ou le licencié du contenu des *ressources en ligne du Géoportail* n'est autorisé qu'aux seules fins d'améliorer la performance de fonctionnement de l'application. L'usage dans ce contexte sera déclaré préalablement ;
- à alerter l'IGN sans délai de toute utilisation anormale ou frauduleuse des éléments techniques de connexion à sa disposition ;
- à informer l'IGN un mois à l'avance de tout événement exceptionnel et prévisible pouvant conduire à des pics ou surcharges de consommation ;
- à ce que son utilisation des *ressources en ligne du Géoportail* et/ou celle de l'utilisateur ne soit pas ou directement ou indirectement préjudiciable au fonctionnement technique de la plateforme Géoportail ou en lien avec des sites et/ou applications proposant des contenus :
 - o contraires à la loi,
 - o incitant à la haine ou véhiculant des menaces, rumeurs ou qui encouragent et/ou facilitent de tels agissements envers un tiers,
 - o véhiculant des contenus racistes, violents, obscènes, pornographiques, pédophiles ou encourageant de tels comportements,
 - o encourageant ou facilitant toute activité illégale,
 - o véhiculant des informations diffamatoires, trompeuses, déformées ou fausses,
 - o portant atteinte à l'image de l'IGN,
 - o portant atteinte à la vie privée d'un tiers,
 - o et causant toute autre atteinte potentielle ou avérée à la loi, aux droits de l'IGN ou d'un tiers.

2.2 OBLIGATIONS DU LICENCIÉ AYANT RECOURS A UN PRESTATAIRE

Le licencié est autorisé à faire réaliser son site internet, son service ou son application par un prestataire de services. Le licencié prend toutes dispositions utiles, techniques et contractuelles pour garantir le respect par le prestataire de se limiter à la réalisation du site internet, du service ou de l'application pour le

compte du *licencié* et à lui rappeler l'interdiction d'exploiter ou d'utiliser les *ressources en ligne du Géoportail* sans licence de l'IGN.

2.3 OBLIGATION DU LICENCIÉ EN LIEN AVEC SON UTILISATEUR

Le *licencié* s'engage à faire respecter par l'*utilisateur* les obligations découlant des présentes conditions générales d'utilisation, notamment par le report auprès de l'*utilisateur* des obligations applicables à l'*utilisateur* figurant dans les présentes conditions générales d'utilisation.

Le *licencié* s'engage en particulier à porter à la connaissance de l'*utilisateur* les paragraphes suivants avant toute utilisation des *ressources en ligne du Géoportail* :

- en matière de données à caractère personnel :

« L'utilisation générale des *ressources en ligne du Géoportail* peut donner lieu à la collecte et au stockage de données à caractère personnel du *licencié* ou de l'*utilisateur*, sous la forme de traces applicatives. Les traces applicatives sont traitées aux seules fins de gestion technique de l'infrastructure et de contrôle que l'utilisation des *ressources en ligne du Géoportail* est conforme à la licence octroyée. Dans le respect de la législation relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. L'IGN s'engage à conserver les données personnelles pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles sont collectées ou traitées. Les données relatives aux traces applicatives sont conservées durant 1 an.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le *licencié* dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données à caractère personnel le concernant. L'exercice de ce droit peut se faire par email à l'adresse cil@ign.fr ou à l'adresse postale suivante : Institut national de l'information géographique et forestière – Correspondant Informatique et Libertés (Cil) - 73 avenue de Paris, 94165 SAINT-MANDE CEDEX.

Le *licencié* est responsable de la conformité à la réglementation des traitements de Données à caractère personnel qu'il effectue dans le cadre de l'utilisation des *ressources en ligne du Géoportail*. »

- en matière de droit d'accès à un document administratif :

« Faisant l'objet d'une diffusion publique, les *données IGN* ne sont pas soumises :

- o aux dispositions du titre 1 du livre III du Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA)
- o à l'exercice du droit d'accès à l'information environnementale (article L-124-1 du code de l'environnement).

En conséquence, les autorités publiques ou personnes morales visées à l'article L311-1 du CRPA et à l'article L-124.3 du code de l'environnement, détenant ou recevant des *données IGN* par le biais des *ressources en ligne du Géoportail* en qualité d'*utilisateur*, ne peuvent les mettre à disposition du public en vertu du droit d'accès ».

- au sujet des *ressources en ligne du Géoportail* intégrant des données à caractère personnel (telles que BD PARCELLAIRE, BD ADRESSE et BD TOPO) :

« Toute interconnexion ou rapprochement des informations issues des *ressources en ligne du Géoportail* intégrant des données issues de bases de données contenant des données à caractère personnel avec des données à caractère personnel doit faire l'objet des formalités requises auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)».

3 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les bases de *données IGN* et les *ressources en ligne du Géoportail* sont la propriété de l'IGN, sous réserve du droit des tiers.

3.1 CONCESSION D'UN DROIT D'UTILISATION

Les *données IGN* et *ressources en ligne du Géoportail* sont protégées par les lois et conventions internationales en matière de propriété intellectuelle. L'accès du *licencié* aux *ressources en ligne du Géoportail* et aux *données IGN* n'emporte pas cession des droits de propriété intellectuelle de l'IGN. La concession accordée relève d'un simple droit d'utilisation des *ressources en ligne du Géoportail* et des *données IGN* selon les modalités définies par les présentes conditions générales.

3.2 MENTIONS OBLIGATOIRES

Toute reproduction ou représentation des *données IGN* issue des *ressources en ligne du Géoportail* devra respecter les copyrights existants, en intégrant notamment les mentions suivantes :

« © IGN – année d'édition – copie et reproduction interdite » ainsi que le cas échéant, le *copyright* du tiers affectant les *données IGN*.

3.3 OEUVRE COMPOSITE

Le *licencié* peut autoriser l'*utilisateur* à procéder à toutes les opérations d'utilisation comme référentiel géographique, de vectorisation et de croisement de *données IGN* associées aux *ressources en ligne du Géoportail* avec d'autres données appartenant au *licencié* ou provenant de tiers. L'*utilisateur* est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle des données résultant de ces opérations si elles ne permettent pas la reconstitution d'une partie substantielle des *données IGN*. Dans le cas contraire, l'*utilisateur* est titulaire de droits de propriété intellectuelle au titre d'une œuvre composite sur les données résultant de ces opérations, sous réserve des droits de propriété de l'IGN sur ses propres données. Il est alors autorisé à les diffuser, en franchise de droits et d'autorisation, quel que soit le bénéficiaire du transfert, sous réserve qu'il informe ce bénéficiaire :

- des droits de propriété intellectuelle de l'IGN sur ses propres données,
- de l'obligation de détenir ou d'acquérir auprès de l'IGN les droits nécessaires à la reconstitution d'une partie substantielle des *données IGN*.

4 DROIT D'ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Faisant l'objet d'une diffusion publique, les *données IGN* ne sont pas soumises :

- aux dispositions du titre 1 du livre III du Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA)
- à l'exercice du droit d'accès à l'information environnementale (article L-124-1 du code de l'environnement).

En conséquence, les autorités publiques ou personnes morales visées à l'article L311-1 du CRPA et à l'article L-124.3 du code de l'environnement, détenant ou recevant des *données IGN* par le biais des *ressources en ligne du Géoportail* en qualité de *licencié*, ne peuvent les mettre à disposition du public en vertu du droit d'accès.

5 CNIL - DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

5.1 DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DU LICENCIÉ

L'utilisation générale des *ressources en ligne du Géoportail* peut donner lieu à la collecte et au stockage de données à caractère personnel du *licencié* ou de l'*utilisateur*. On distingue notamment les données à caractère personnel relatives au compte *utilisateur* du *licencié* et les données à caractère personnel relatives aux traces applicatives.

Le compte *utilisateur* du *licencié* est utilisé si nécessaire par le *licencié* pour se connecter à une *Ressource en ligne du Géoportail*. Il permet d'effectuer l'authentification de l'*utilisateur* et éventuellement l'affectation de ses droits.

Les données à caractère personnel relatives aux traces applicatives sont traitées aux seules fins du contrôle que l'utilisation des *ressources en ligne du Géoportail* est conforme à la licence octroyée dans le respect de la législation relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

L'IGN s'engage à conserver les données personnelles pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles sont collectées ou traitées. Les données du compte *utilisateur* du *licencié* sont supprimées dès que la résiliation du compte est demandée par le *licencié* ou en cas d'inactivité du compte pendant une durée de 1 an au-delà de la fin de validité de la dernière Licence contractée par le *licencié*. Les données relatives aux traces applicatives sont conservées durant 1 an.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le *licencié* dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données à caractère personnel le concernant. L'exercice de ce droit peut se faire par email à l'adresse cil@ign.fr ou à l'adresse postale suivante : Institut national de l'information géographique et forestière – Correspondant Informatique et Libertés (Cil) - 73 avenue de Paris, 94165 SAINT-MANDE CEDEX.

Le *licencié* est responsable de la conformité à la réglementation des traitements de données à caractère personnel qu'il effectue dans le cadre de l'utilisation des *ressources en ligne du Géoportail*.

5.2 BASES DE DONNEES CONTENANT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Toute interconnexion ou rapprochement des informations issues des *ressources en ligne du Géoportail* intégrant des données issues de bases de données contenant des données à caractère personnel avec des données à caractère personnel doit faire l'objet des formalités requises auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Les transferts de données à caractère personnel hors du territoire de l'Union européenne sont interdits à moins que le pays ou le destinataire n'assure un niveau de protection suffisant. Dans cette hypothèse, le *licencié* est tenu de faire les formalités requises auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

L'IGN signale que les bases suivantes contiennent des données à caractère personnel : BD Parcellaire®, BD Adresse®, BD Topo® (couche bâtiments).

6 RESPONSABILITE

6.1 RESPONSABILITE DU LICENCIE

Le *licencié* s'engage à respecter et à faire respecter par les *utilisateurs* ou par ses prestataires les présentes conditions générales ainsi que les termes de la *licence d'utilisation* qui lui a été concédée. Il se porte-for de cette obligation auprès de l'IGN.

Le non-respect des présentes conditions générales et/ou des termes de la *licence d'utilisation* par le *licencié* et/ou par un *utilisateur* peut entraîner la résiliation par l'IGN de plein droit et sans préavis de la concession de licence. La résiliation est notifiée au *licencié* par l'envoi d'un courrier avec accusé de réception.

L'IGN se réserve le droit de vérifier ou faire vérifier que les stipulations de la licence concédée sont respectées et, à défaut, d'engager toute action en réparation du préjudice subi.

Le *licencié* doit prendre toutes dispositions utiles, techniques et contractuelles, pour garantir le respect par les *utilisateurs* des droits qui leur sont concédés. Il lui appartient à ce titre de se conformer aux présentes stipulations des conditions générales, notamment l'article 2.2.

Le *licencié* reconnaît avoir eu communication des spécifications des *données IGN* et des *ressources en ligne du Géoportail*, ainsi que de leur date de référence. Il renonce en conséquence à tout recours contre l'IGN fondé sur un défaut de convenance des spécifications des *données IGN* et *ressources en ligne du Géoportail* aux utilisations souhaitées.

6.2 RESPONSABILITE DE L'IGN

La responsabilité de l'IGN est limitée à la mise à disposition des *ressources en ligne du Géoportail* et à leur conformité aux spécifications techniques annoncées (cf documents disponibles sur geoservices.ign.fr, en particulier sur les niveaux de service).

L'IGN ne pourra être tenu pour responsable à l'égard du *licencié*, qu'en cas de faute démontrée de l'IGN dans l'exécution des obligations découlant de la concession de licence. La responsabilité de l'IGN à l'égard du *licencié* ne pourra être mise en œuvre pour un montant excédant deux fois le prix acquitté par le *licencié*.

Les données constituées par le *licencié* et/ou l'*utilisateur* à partir des *ressources en ligne du Géoportail* n'engagent que la responsabilité du *licencié* et/ou de l'*utilisateur*.

7 CONDITIONS FINANCIERES - MODALITES DE FACTURATION ET DE REGLEMENT

7.1 ACCES AUX RESSOURCES EN LIGNE DU GEOPORTAIL

Le *licencié* pourra souscrire un accès aux *ressources en ligne du Géoportail* sur les sites professionnels.ign.fr ou geoservices.ign.fr. Les frais d'accès aux services sont inclus dans les montants du barème public des licences d'utilisation des *Ressources IGN*.

7.2 PRIX

Le montant dû à l'IGN est calculé sur la base du barème public accessible sur le site Internet de l'IGN « www.ign.fr » en vigueur à la date de souscription et dont le *licencié* reconnaît avoir pris connaissance.

7.3 MODALITES DE FACTURE ET DE REGLEMENT

Si le montant dû à l'IGN n'est pas nul, l'IGN émettra une facture du montant des redevances correspondantes, majoré de la TVA au taux en vigueur à la date de facturation.

Les règlements sont effectués par virement au compte courant ouvert au nom de l'agent comptable de l'IGN à la Recette Générale de Finances, à Paris :

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
10071	75000	00001005161	20

Tout paiement tardif est assorti de pénalités de retard. Si le *licencié* est un organisme privé, celles-ci sont dues à compter du lendemain du jour de la date de paiement figurant sur la facture et courent jusqu'à la date de paiement effectif de celle-ci. Elles sont calculées par le débiteur, par jours francs, par mois –un mois étant réputé comporter 30 jours – et par année – une année étant réputée comporter 360 jours– et sont réglées lors du paiement effectif de la facture. Le taux des pénalités est égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal.

Si le *licencié* est l'Etat ou une collectivité publique, le règlement des factures s'effectue conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables aux commandes publiques.

8 DUREE, RESILIATION ET FIN DE CONTRAT

La durée du contrat est précisée dans la *licence d'utilisation*.

Toute résiliation par le *licencié* doit faire l'objet d'une demande expresse par courrier avec accusé de réception au plus tard quinze (15) jours avant chaque échéance annuelle qu'il faut adresser par courrier à l'adresse suivante : IGN - Pôle commerce électronique marché professionnel - 73 AVENUE DE PARIS 94165 SAINT-MANDÉ CEDEX ou par courriel à l'adresse suivante : espacepro@ign.fr.

L'IGN se réserve le droit de vérifier ou faire vérifier que les stipulations de la licence et des présentes conditions générales sont respectées. L'IGN peut résilier la licence du *licencié* en cas de non-respect de celles-ci. La résiliation est de plein droit effective à compter de la date d'accusé réception du courrier, sans que le *licencié* et/ou l'*utilisateur* puissent prétendre à une quelconque indemnisation.

A l'arrivée à terme du contrat de licence ou à compter de la résiliation du contrat de licence, le *licencié* n'aura plus aucun des droits énoncés par sa licence et ne pourra notamment plus proposer un accès aux *ressources en ligne du Géoportail*.

L'arrivée à terme ou la résiliation du contrat pour quelque cause que ce soit est sans incidence sur le règlement des montants dus à l'IGN et non réglés à la date d'échéance ou de résiliation du contrat.

9 MODIFICATION UNILATERALE DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

9.1 EVOLUTIONS TECHNIQUES, REGLEMENTAIRES ET ECONOMIQUES

Afin de s'adapter aux évolutions techniques, réglementaires et économiques de ses services, l'IGN se réserve le droit d'apporter unilatéralement à tout moment des modifications aux documents contractuels (y compris les présentes conditions générales), aux barèmes ou aux spécifications techniques des *ressources en ligne du Géoportail*.

Le *licencié* est informé de la modification d'un document contractuel d'accès *ressources en ligne du Géoportail* par l'envoi d'un courriel d'information. Les changements de spécifications techniques sont publiés sur le site geoservices.ign.fr.

Le *licencié* accepte que les modifications unilatérales, contractuelles ou techniques s'appliquent aux contrats de licence en cours dès lors qu'il n'en résulte aucune augmentation de prix, aucune altération de la qualité des services et données, et que les caractéristiques essentielles des documents contractuels, auxquelles le *licencié* a subordonné son engagement ne font l'objet d'aucune modification de nature à remettre substantiellement en cause l'engagement initial du *licencié*. A défaut, il pourra demander la résiliation du contrat de Licence. Le contrat sera dès lors résilié au plus tard 15 jours après la date de réception du courriel par l'IGN

9.2 CAS FORTUIT

L'IGN a la faculté de modifier unilatéralement les documents contractuels en cas d'événement imprévisible et externe à l'IGN l'empêchant sérieusement d'exécuter ses propres engagements convenus lors de la souscription du contrat de licence par le *licencié*. Dans ce cas, le *licencié* a le droit de résilier le contrat de licence par l'envoi d'un courrier avec accusé réception s'il ne consent pas aux modifications apportées par l'IGN et ce sans prétendre à la moindre indemnisation.

10 DROIT APPLICABLE - JURIDICTION

Les présentes conditions sont soumises à la loi française. En cas de désaccord persistant entre l'IGN et le *licencié* sur leur interprétation et leur exécution, le différend sera porté devant les tribunaux compétents de Paris et ce même en cas de demande incidente ou d'appel en garantie, ou de pluralité de défendeurs et nonobstant toute clause contraire.

DEFINITIONS

Données IGN : bases de données numériques produites et diffusées par l'IGN, actualisées, enrichies, et mises à jour régulièrement protégées par les lois et conventions internationales en propriété intellectuelle.

Éléments techniques de connexion : L'IGN fournit au *licencié* des éléments techniques de connexion : clés, identifiants, mots de passe. Ils permettent la gestion de son compte et l'accès aux *ressources en ligne du Géoportail*. Le *licencié* a uniquement le droit de les utiliser dans le cadre de la *licence d'utilisation* dont il est titulaire. Tout transfert, divulgation et/ou cession des *éléments techniques de connexion* est interdit, sauf à un prestataire mandaté par le *licencié*.

Exploitation commerciale : exploitation des *ressources en ligne du Géoportail*, avec valeur ajoutée, à des fins d'exploitation lucrative ou promotionnelle, sur un marché concurrentiel ou non.

Licence d'utilisation : contrat par lequel l'IGN concède au *licencié* des droits d'utilisation. Il précise en particulier le nom du *licencié*, la durée, le type d'usage, les *ressources en ligne du Géoportail* accessibles et les limites d'utilisation autorisées (exprimées par exemple le nombre de *transactions* autorisées).

Licencié : personne physique ou morale, titulaire d'une *licence d'utilisation* des *ressources en ligne du Géoportail*.

Requête : une *requête* est une sollicitation d'une *ressource* générant une réponse informatique non vide de l'infrastructure du Géoportail.

Ressources en ligne du Géoportail : objet des présentes conditions générales pour une utilisation, les *ressources en ligne du Géoportail* sont des services informatiques en réseau issus de l'infrastructure du Géoportail. Elles permettent notamment la consultation de données images, la sélection de données vecteurs et l'utilisation de services de géocodage ou de services de calculs ou traitements avancés.

Transaction : La *transaction* est une unité de mesure de la consommation des *ressources en ligne du Géoportail*. Le décompte des *transactions*, en particulier l'équivalence entre *transaction* et *requête*, est explicitée dans le barème public d'utilisation des *ressources en ligne du Géoportail* accessible sur professionnels.ign.fr.

Usage documentaire : utilisation à des fins d'illustration d'un document, pour mettre en consultation une information où les *ressources en ligne du Géoportail* ne constituent pas un élément essentiel du document. Ce type d'usage est par essence non lucratif et ne recherche ni la valorisation, ni la promotion de l'objet social de ceux qui le mettent en œuvre.

Usage privé : utilisation des *ressources en ligne du Géoportail* par un *licencié* en tant qu'*utilisateur* et personne physique pour la satisfaction de ses besoins personnels et/ou propres, ce qui exclut tout autre usage, notamment en entreprise ou association.

Usage grand public : utilisation des *ressources en ligne du Géoportail* par un *utilisateur*, personne physique ou personne morale, sur le site internet ou l'application d'un *licencié*. L'*usage grand public* peut donner lieu à un paiement par l'*utilisateur* au *licencié*.

Usage professionnel métier : utilisation des *ressources en ligne du Géoportail* dans une application, dont les fonctionnalités sont limitées par rapport à un système d'information géographique (SIG), par un *utilisateur* en tant que préposé du *licencié*.

Usage professionnel expert : Utilisation des *ressources en ligne du Géoportail* dans un système d'information géographique (SIG) par un *utilisateur* en tant que préposé du *licencié* ou prestataire¹ du *licencié*.

Utilisateur : désigne une personne physique ou une personne morale¹ autorisée à utiliser les *ressources en ligne du Géoportail*, directement ou par l'intermédiaire d'un dispositif proposé par le *licencié*. Il est interdit à l'*utilisateur* de proposer un dispositif analogue à celui du *licencié*.

¹ Le prestataire du Licencié a un contrat de type prestation de service au bénéfice du Licencié.

¹ L'Utilisateur est un préposé ou un prestataire du Licencié dans le cadre de la licence d'utilisation Ressource IGN pour un usage professionnel. Le prestataire du Licencié est autorisé à accéder aux Ressource IGN pour les seuls besoins des prestations qui lui ont été confiées par le *Licencié*.